



Coursminerve arnaque très urgenttttttttttt!!!!

Par **anna67000**, le **07/03/2013 à 14:22**

bonjour,rnje vous écris à propos des cours minerve ils m'ont arnaqué je ne veux plus pousser ma formation chez eux je ne travaille pas je n'ai pas les moyens pour les payer en plus leur diplôme n'est pas reconnu svp aidez moi que faire avec eux je veux faire une opposition du prélèvement automatique mais j'ai très peur qu'ils m'arcelent après je ne veux pas avoir des problèmes après trop de soucis dites moi svp je stresse à mort est qu'ils vous ont causé des problèmes genre tribunal, huissier plus d'argent à payer?????????rnmrci

Par **pat76**, le **07/03/2013 à 18:19**

Bonjour anna
Dans un premier temps vous allez voir votre banquier et vous lui dites de ne plus accepter les demandes de prélèvement émanant des Cours Minerve.
Ensuite, vous envoyez une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception.
Vous indiquerez que vous avez des difficultés financières puisque vous êtes sans emploi et que vous avez des factures de la vie courante à honorer avant de pouvoir payer des cours d'enseignement à distance.
Vous précisez que c'est pour vous un cas de force majeure au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education.
Vous ajoutez que tout litige devra obligatoirement se régler devant le Tribunal compétent dont vous dépendez et que de ce fait vous n'accepterez aucune demande de paiement qui vous sera faite par appels téléphoniques ou emails.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Ne vous inquiétez pas pour la suite et revenez sur le forum si vous receviez des lettres de menaces de saisie qui est le baratin habituel des Cours Minerve.

Par **anna67000**, le **10/03/2013** à **16:16**

Merci de votre réponse pat76 ce qui m'inquiète le plus est de devoir payer plus ce que je dois payer maintenant (mais dans les deux cas je suis incapable de le faire) je veux bien savoir la suite des gens qui ont eu des problèmes avec le cours minerve qui ont posté sur ce forum est ce qu'ils ont payé? ils n'écrivent plus sur les forums une fois les problèmes s'aggravent je commence à réfléchir que peut être il y a même des gens qui travaillent pour le cours minerve car certains ont dit dans certains forums(mais pas celui là):" vous devez payer en fin de compte, vaut mieux payer, moi je vais les payer,..."mais moi je vois que je ne suis pas la seule qui a des problèmes svpppppppppp aidez moi car je ne dors pas ils ont refusé ma résiliation en répondant par une lettre simple à ma lettre recommandée merci de votre aide

Par **anna67000**, le **11/03/2013** à **16:50**

Bonjour pat76 j'ai envoyé une lettre de résiliation(recommandée) au cours minerve le 27 février dans laquelle j'ai expliqué que j'ai de sérieux problèmes financiers ils m'ont répondu après par lettre simple qu'ils ne peuvent pas donner une suite favorable à ma demande. j'ai appelé aujourd'hui mon banquier je lui ai demandé de faire une opposition au prélèvement par rapport au cours minerve il me l'a faite et il a même rejeté les deux derniers prélèvements qu'ils ont fait que j'en ai tellement besoin. là qu'est ce que je dois faire leur envoyer encore une lettre? passionnée??

Par **pat76**, le **14/03/2013** à **15:28**

Bonjour anna
Vous avez envoyé une lettre de résiliation en recommandée avec avis de réception.
Vous avez reçu une lettre simple en réponse donc vous n'avez absolument rien reçu puisqu'il n'y aura aucune preuve de l'envoi et de la réception de la lettre des Cours Minerve.
Vous avez donné les ordres à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement.
Maintenant vous n'écrivez plus et vous attendez la suite en toute sérénité.
La résiliation est effective depuis les 8 jours qui ont suivi la réception de votre lettre de résiliation dans la mesure où vous n'avez reçu aucune réponse officielle de la part des Cours Minerve.
La réponse aurait dû être faite par courrier recommandé ce qui n'a pas été le cas.
Dans l'immédiat vous patientez tranquillement.